

Foulées Souletines  
REGLEMENT

Article 1 : l'OMS, la municipalité de Mauléon organisent une épreuve sur route qui aura lieu le dimanche 15 février 2026 (départ 9h30). Cette course est ouverte à la participation de tous ceux qui le souhaitent, à partir de 16 ans (avec autorisation parentale) et présentant un certificat médical valide.

Article 2 : L'épreuve de 15 km ,course sur route, est proposée. Itinéraire du parcours : départ de la place de TARDETS , arrivée place de MAULEON. Les participants doivent suivre impérativement le circuit balisé, le non respect de cette prescription entraînera l'exclusion du coureur.

Article 3 : Le délai maximum pour effectuer les différentes épreuves est de 2h 30. Tout concurrent n'ayant pas rejoint l'arrivée dans ce délai ne sera pas classé et considéré hors course.

Article 4 : Votre pré-inscription à la course (ou à la marche) est possible pour la somme de 10 euros et sera versée comme droit de participation. L'inscription peut se faire à l'avance selon les conditions fixées dans le bulletin d'inscription. (clôture des inscriptions le jeudi 12 février 2026). Il sera possible de s'inscrire le jour de la course mais une majoration de 5 euros sera appliquée au droit d'inscription.

Article 5 : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par un contrat auprès de SMACL. Individuel accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence FFA. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. La possession d'un certificat médical portant la mention d'autorisation à la course ou à la marche en compétition est obligatoire pour participer et bénéficier des assurances.

Article 6 : Des classifications indépendantes avec récompenses pour les coureurs, concernant le 15 km course seront établies suivant les catégories habituelles appliquées dans ce genre d'épreuve.

Article 7 : *Concernant l'épreuve reine de la course Les trois premiers du temps scratch (hommes et femmes) seront récompensés avec bons d'achats (valeur respective : 100euros ,75 euros, 50 euros) avec un magnifique béret basque brodé et un panier garni .*

*Votre inscription vous donnera le droit à participer à un tirage au sort. Celui-ci sera réalisé durant l'épreuve, sous contrôle, en attendant votre arrivée.*

*Les concurrents ne se verront pas attribué une double récompense.*

Article 8 : L'organisation se chargera du bon déroulement de la course. Elle comptera sur un personnel expert dans les organisations similaires et avec une ambulance pour l'assistance médicale tout au long du parcours. Des postes de ravitaillements en liquide seront établis sur le parcours. La course sera ouverte et fermée par des membres de l'organisation. Tout abandon, tout problème ou accident devront être signalés , pour reprise du dossard et assistance. Une voiture se chargera de prendre les coureurs relégués qui décideront d'abandonner. Les participants se doivent secours et entraide.

Article 9 : Devant les difficultés pour l'organisation de contrôler les éventuelles infractions au règlement de la marche, celle-ci ne sera plus dotée d'un prix en espèces.

Article 10 : Les concurrents par leur engagement déclarent renoncer à leur droit à l'image et autorise l'organisation à exploiter les clichés ou films pris pendant l'épreuve.

Article 11 : Toute personne, par simple fait de participer à la course, accepte le présent règlement.

Article 12 : Dans le but de proposer une course propre, l'organisateur demande aux participants d'utiliser les poubelles qui seront situées après chaque ravitaillement.